



COMMISSION DES COUPES

Permanence tous les mardis à 16 heures
Ligne directe : 04.92.15.80.32

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°18
Réunion du 19 décembre 2023

Président : M. LANDUCCI Julien

Présents : MM. Denis RICCI, Marc BENINCASE Gérard AUDEL, Jean-Paul DELALANDE,
Chokri ABED.

Excusé : MM. Romain SENESI.

RAPPEL

TOUT CLUB RECEVANT DOIT FAIRE CONNAITRE LA DATE, LE LIEU ET L'HORAIRE DE LA RENCONTRE, AVANT LA DATE BUTOIR FIXÉE PAR LA COMMISSION DES COUPES.

TOUT CLUB RECEVANT NE RESPECTANT PAS CES INSTRUCTIONS SERA DECLARÉ FORFAIT.

LES CLUBS RECEVANTS SONT ÉGALEMENT INFORMÉS QU'ILS DOIVENT SAISIR LES RÉSULTATS DANS LES 48 HEURES.

COUPE CÔTE D'AZUR SAISON 2023/2024 :

U18 :

Les ¼ de Finale se dérouleront le 28 JANVIER 2024.

Le tirage au sort sera effectué au district le 09 JANVIER 2024.

U20 , U16 , U14:

Les ¼ de Finale se dérouleront le 04 FEVRIER 2024.

Le tirage au sort sera effectué au district le 09 JANVIER 2024.

FINALE COUPE CÔTE D'AZUR :

Les finales des Coupes Côte d'Azur sont programmées les 01 et 02 juin 2024.

Les clubs intéressés pour recevoir ces finales sont priés d'envoyer leur candidature au secrétariat du district.

FESTIVAL U13 FÉMININ

CLASSEMENT 1^{er} TOUR DE CADRAGE DU 16 DECEMBRE 2023 :

- 1^{er} : RC PAYS DE GRASSE 2
- 2^{eme} : VILLENEUVE LOUBET FOOT 2
- 3^{eme} : FC CARROS 2

CLUBS QUALIFIES POUR LE 1^{er} TOUR DU FESTIVAL FEMININ DU 03/02/2024

AS MONACO FF 1
AS CCF 1
AS CANNES 1
CAVIGAL 1
ESCR 1
ESSNN 1
FC CARROS 1
FC MOUGINS 1
FC FOURNAS VALL 1
JS JUAN LES PINS 1
OGC NICE 1
RC PAYS DE GRASSE 1
ST LURENTIN 1
SC MOUANS SARTOUX 1
US MANDELIEU 1
US VALBONNE 1
VILLENEUVE LOUBET 1
AS PTT NICE 1
RC PAYS DE GRASSE 2
VILLENEUVE LOUBET FOOT 2

Les sites retenus pour ce 1^{er} tour sont :

- Le Stade JABOULET à CARROS
- Le Stade CLAUDE MAUROY à VILLENEUVE LOUBET.

FESTIVAL U12 ET U13 GARCONS

2eme TOUR DU FESTIVAL U12 / U13 GARCONS

Ce sont portés candidat pour l'organisation du 2ème tour :

- Le FC Beausoleil au stade VANCO à BEAUSOLEIL
- Le Stade Vallauris à VALLAURIS
- L'ECM Victorine au stade MEARELLI à NICE
- L'AS Roquefort au stade JEAN CHIAPPE à ROQUEFORT
- Le GR J. O.ANTIBES JUAN LES PINS au Stade DES 3 MOULINS

La commission retient les 4 premiers site et remercie le GR J. O.ANTIBES JUAN LES PINS pour sa candidature.

Elle a désigné les sites par ordre d'arrivée des candidatures.

Elle garde la candidature en instance si toutefois un club venait à se désister.

Elle déterminera les poules et les catégories lors de la réunion du 09 JANVIER 2024.

Le Président de séance :
M. Julien LANDUCCI

Le Secrétaire de séance :
M. Denis RICCI